

• Economat

Sylvie JOUBIN

• Compta famille

Fabienne VESVAL

• Secrétariat

Sylvia CANONNE

Catherine DANGER

Tarif collège 2019-2020

Tarif mensuel facturé sur 10 mois (1)	6 ^e - 5 ^e	4 ^e - 3 ^e
	30,50 €	41,00 €
Pension (1) * 3 ou 4 nuits/sem	297,00 €	
* 1 ou 2 nuits/sem pour les 5 ^{ème} /6 ^{ème}	233,50 €	
repas forfait demi-pension (1) 4 jours/ semaine	68,60 €	69,60 €
repas EXTERNE	5,70 €	5,90 €
étude	2€/étude	
goûter	0,86€/goûter	
Fournitures consommées (techno, art, EPS, copies)	4,50€/mois	
Option VOILE ou TENNIS	25€/mois	
Activité voile 4 ^{ème}	45€/an	
cotisation APEL (tarif 2018/19)	20€/an	

Tarifs Lycée - BTS 2019/2020

Tarif mensuel facturé sur 10 mois (1) ou 9 mois (2)	Lycée	
	2des-1 ^{ère} (1)	Term-BTS (2)
Contribution familiale	51,50 €	65,00 €
Pension	297,00 €	330,00 €
Forfait demi-pension pour les 2des et les 1 ^{ère}	70,70 €	
Repas	6,01 €	6,01€ ou cafétéria
Goûters à l'unité	0,86 €	
option au lycée "arts plastiques"	4,50€ par mois	
option TENNIS	250 € par an	
cotisation APEL (tarif 2018/19)	20 € par an	

La contribution familiale est due par toutes les familles quelque soit le régime de son enfant.

La contribution familiale

Une réduction est accordée sur la contribution pour les familles ayant plusieurs enfants à l'Institution Sévigné :

2 enfants scolarisés 10%

3 enfants scolarisés 20%

4 enfants scolarisés 30%

La pension :

Le prix de la pension comprend l'hébergement, le petit-déjeuner, le déjeuner, le goûter, l'étude et le dîner.

Le tarif est calculé sur le nombre de semaines de présence dans l'établissement.

La restauration et fonctionnement du badge

Du CP à la terminale, chaque enfant possède un badge d'accès au self. Ce badge est facturé 7 euros en cas de perte ou de détérioration.

Le forfait demi-pension est appliqué pour les enfants déjeunant au self tous les jours,

Aucune régularisation n'est possible en cours d'année, sauf certificat médical pour maladie de 3 semaines et plus.

En dehors du forfait les enfants seront externes avec repas et devront préalablement charger leur badge.

Afin de contrôler la présence des enfants au self merci de bien vouloir compléter le document ci-joint avec attention.

Famille ayant 3 enfants qui déjeunent toute la semaine à SÉVIGNÉ : une remise de 0,80 €/repas pris par le 3ème enfant sera accordée en fin d'année scolaire.



ATTENTION : Seuls les enfants ayant chargé leur badge auront accès au self et à l'étude.

Encas de perte de badge merci de le signaler rapidement à l'économat.

L'étude et les goûters :

Les études et les goûters fonctionnent comme les repas, vous devez acheter des unités études ou goûters afin d'alimenter le badge de votre enfant. A chaque étude ou goûter, celui-ci présentera son badge et une unité sera déduite.

Facturation

La facture annuelle est mise à disposition sur ECOLE DIRECTE vers le 25 septembre 2019.

Elle est à régler soit par prélèvement en dix mensualités le 8 de chaque mois d'octobre à juillet, soit par chèque en trois échéances 15 octobre, 15 janvier, 15 avril. L'échéancier sera annoté sur la facture.

Pour les familles bénéficiant des bourses, à réception de celles-ci par l'établissement un avoir leur sera adressé avec un nouvel échéancier.

Pour les familles désirant régler par prélèvement automatique à partir de la rentrée, merci de bien vouloir nous retourner le mandat de prélèvement ci-joint dûment complété et accompagné d'un RIB.

En cas de difficultés financières passagères, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec l'économat.

Cotisation APEL :

Elle est facturée à toutes les familles. Vous pouvez toutefois renoncer d'y adhérer en nous informant AVANT le 15 septembre 2019.



Inscriptions au collège et au lycée Sévigné Rentrée en septembre 2018

Je souhaite des renseignements pour une éventuelle inscription de mon enfant au collège ou au lycée :

1. Je consulte le site de l'Institution Sévigné à la rubrique de l'établissement de mon choix ou sur « inscription » (page d'accueil) pour les tarifs.
2. Je demande une brochure de l'établissement par mail ou par téléphone au secrétariat.
3. Je viens aux portes ouvertes le 17 mars 2018. Je pourrai alors visiter les locaux.

Je souhaite inscrire mon enfant au collège ou au lycée :

1. Je prends rendez-vous avec le directeur en téléphonant au secrétariat dès que possible et avant la fin du mois de juin. Les rendez-vous en présence de mon enfant sont fixés le mercredi, certains jours en soirée.
2. Le secrétariat m'envoie un dossier d'inscription avec la liste des pièces à fournir.
3. Je ramène les pièces lors du rendez-vous et je me présente au secrétariat 15mn avant.
4. Je viens aux portes ouvertes le 17 mars 2018. Je pourrai alors visiter les locaux.

Cas particuliers :

1. Mon enfant a un régime alimentaire spécifique et mangera au self. Le préciser au secrétariat.
2. Au collège :
 - Mon enfant est dyslexique : je viens au rendez-vous avec le Directeur avec un bilan orthophonique ou toute pièce indiquant ses difficultés.
 - Mon enfant s'inscrit en section tennis ou football : des tests de niveau ont lieu courant mai ou juin 2018. Le préciser au secrétariat afin de recevoir une convocation.

Nous joindre :

Horaires ouverture secrétariat : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : de 08h00 à 12h15 et de 13h15 à 16h15

Mercredi : de 08h00 à 12h00

Tel : 02.33.50.03.64

E-mail : secretariat@institutionsevigne.org



web

Site internet : <http://www.institutionsevigne.org/>